RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

MINEPDED
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Note de position du Cameroun à la CoP 31

Antalya (Türkiye), 9 – 20 novembre 2026

Sommaire

I. Introduction 2
II. Positions par thème de négociation 4
2.1 Financement climatique (priorité transversale) 4
2.2 Adaptation et résilience 5
2.3 Transition juste 6
2.4 Agriculture et sécurité alimentaire 6
2.5 Pertes et préjudices 7
2.6 Atténuation et ambition : PTA, CDN 3.0 et écart d'ambition 8
2.7 Forêts, gestion durable et marché du carbone 9
2.8 Article 6 et marchés du carbone 12
2.9 Technologies : Programme de Belém, examen du CRTC et hôte du Centre 12
2.10 Genre, jeunesse et inclusion 13
2.11 Renforcement des capacités et Action pour l'autonomisation climatique 14
III. Messages clés 15

NOTE DE POSITION
CoP 31 – ANTALYA 2026

MINEPDED

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

I. Introduction

La trente et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CoP 31) se tiendra à Antalya, en Türkiye, du 9 au 20 novembre 2026, dans un contexte marqué par la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de renforcer la réponse collective aux changements climatiques. Elle intervient à la suite de la session intermédiaire de Bonn, dont les résultats sont contrastés, avec des avancées sur certains dossiers techniques, mais l'absence de consensus sur plusieurs questions politiquement sensibles. Les présidences attendent en priorité trois décisions :

- l'opérationnalisation du Mécanisme de transition juste (MTJ) et l'examen du programme de travail correspondant ;
- la relance de l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), avec le groupe technique chargé des indicateurs, la Vision Belém-Addis et la suite de la Feuille de route de Bakou ;
- la finalisation de la transition du Fonds d'adaptation vers l'Accord de Paris.

Ces discussions restent marquées par des divergences sur les obligations de financement des pays développés, le triplement des financements consacrés à l'adaptation et la prise en compte des données scientifiques dans les décisions climatiques, notamment au regard de l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C.

Dans ce contexte, le Cameroun inscrit sa participation à la CoP 31 dans le cadre de la position commune du Groupe africain des négociateurs (AGN), fondée sur les principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Il entend défendre une action climatique ambitieuse, mais adaptée aux réalités nationales et soutenue par des moyens de mise en œuvre adéquats, notamment en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Le Cameroun accorde ainsi une priorité à une transition juste, progressive et équitable, qui tienne compte des besoins d'accès à l'énergie, de réduction de la pauvreté et de développement économique, ainsi qu'au renforcement de l'adaptation, compte tenu de la vulnérabilité de ses écosystèmes et de ses populations. Il réaffirme également la nécessité de financements climatiques suffisants, prévisibles et accessibles, conformément à l'article 9.1 de l'Accord de Paris, afin de soutenir la mise en œuvre de ses engagements climatiques.

Cette position s'appuie sur les priorités nationales définies dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) 3.0 du Cameroun et sur la volonté de transformer les défis climatiques en opportunités de développement durable. La diversité géographique, écologique et économique du pays, caractérisée notamment par les forêts du Bassin du Congo, les écosystèmes sahéliens, la façade côtière et les régions montagneuses, implique des réponses différenciées en matière d'adaptation et d'atténuation. Par ailleurs, le potentiel énergétique national, fondé notamment sur l'hydroélectricité et les énergies renouvelables, ainsi que la présence de ressources en hydrocarbures, appelle une transition tenant compte des circonstances nationales. Dès lors, le Cameroun entend promouvoir, à Antalya, des décisions équilibrées qui renforcent l'action climatique internationale tout en garantissant l'équité, la prise en compte des priorités de développement des pays africains et la disponibilité effective des moyens nécessaires à la mise en œuvre de leurs engagements.

II. Positions par thème de négociation

2.1. Financement climatique (priorité transversale)

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur le financement climatique porteront sur quatre axes principaux : le suivi du NOCQ et de la Feuille de route Bakou-Belém visant à mobiliser 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 ; le renforcement du financement de l'adaptation, notamment à travers la Vision Belém-Addis et le Fonds d'adaptation ; la clarification des modalités de mise en œuvre du programme de travail sur le financement climatique et des obligations prévues à l'article 9.1 de l'Accord de Paris ; et l'amélioration de l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat et du FEM, à travers la simplification des procédures et un soutien accru aux pays en développement.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun conteste l'insuffisance de l'objectif de 300 milliards de dollars, et demande une augmentation substantielle du financement climatique fourni par les pays développés, en privilégiant les ressources publiques sous forme de dons et de financements concessionnels, notamment pour l'adaptation. Il soutient le renforcement de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, l'amélioration de la prévisibilité des flux financiers, l'accès direct aux fonds

(FVC, FEM, FA) et une répartition équilibrée des ressources entre adaptation et atténuation. Le pays insiste également sur le renforcement des capacités institutionnelles, la simplification des procédures de financement et la reconnaissance du fait que la mise en œuvre de la CDN 3.0, notamment sa partie conditionnelle, dépend du soutien financier international.

2.2. Adaptation et résilience

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur l'adaptation porteront principalement sur la mise en œuvre de l'Objectif Mondial d'Adaptation (OMA), notamment la finalisation des indicateurs, la définition du cadre de suivi, et les modalités de révision de ce cadre. Les négociations aborderont également l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), avec une attention particulière aux lacunes de financement et à leur articulation avec les indicateurs de l'OMA et les Rapports Biennaux de Transparence (BTR). Par ailleurs, les Parties rechercheront un compromis sur les travaux du Comité de l'adaptation et examineront les modalités et le calendrier des communications sur l'adaptation, afin de renforcer le suivi des progrès, la cohérence des rapports et l'appui aux pays en développement face aux impacts des changements climatiques.

POSITION DU CAMEROUN

Pour le Cameroun, l'adaptation n'est pas une option : c'est une question de survie économique et sociale, compte tenu de la vulnérabilité de ses écosystèmes, de ses populations et de ses secteurs économiques aux effets des changements climatiques. Le Cameroun soutient le triplement du financement de l'adaptation, conformément à la position du Groupe africain. Il plaide également pour une mise en œuvre effective de l'OMA, fondée sur des indicateurs adaptés aux réalités des pays en développement et sur des moyens de mise en œuvre accessibles et prévisibles. Il souhaite enfin que les PNA bénéficient d'un accès simplifié aux ressources, afin de passer de l'élaboration à la mise en œuvre effective.

2.3. Transition juste

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les négociations viseront à préparer une décision pour la CMA8 portant sur deux priorités : améliorer et poursuivre le Programme de travail sur la transition juste (PTTJ), et rendre opérationnel le Mécanisme de transition juste, en définissant ses fonctions, sa gouvernance et son fonctionnement. Ce dossier constitue une priorité des négociations ministérielles. En l'absence d'accord, le mécanisme resterait sans modalités concrètes et le programme de travail risquerait de ne pas être renouvelé.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun soutient une transition juste, ordonnée et équitable, tenant compte des circonstances nationales, du niveau de développement, de l'accès à l'énergie et des impératifs de transformation économique. La transition doit être accompagnée de financements, de transferts de technologies et de renforcement des capacités, sans compromettre la lutte contre la pauvreté ni les objectifs de développement national.

2.4. Agriculture et sécurité alimentaire

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions porteront sur le bilan du Travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, notamment les progrès réalisés dans l'intégration de ces enjeux dans les plans nationaux et le renforcement du portail d'accès aux ressources. Les Parties devront également examiner les rapports disponibles et tirer les enseignements des travaux menés, tout en décidant de l'avenir de ce programme arrivé à son terme, notamment sa prolongation, sa transformation ou sa clôture. L'objectif sera de renforcer la prise en compte des changements climatiques dans les systèmes agricoles et alimentaires, en particulier pour soutenir la résilience des pays vulnérables.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun défend une approche de l'action climatique dans le secteur agricole centrée sur l'adaptation, la sécurité alimentaire, la résilience des systèmes de production et les moyens de subsistance des populations rurales. Il demande des financements accessibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités des petits producteurs, en tenant compte des spécificités agroécologiques nationales.

2.5. Pertes et préjudices

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur les pertes et préjudices porteront sur le renforcement de la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie, notamment le suivi de ses travaux, l'assistance technique aux pays vulnérables et les questions liées à sa gouvernance. Les négociations concerneront également le Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD), avec un accent sur les premières approbations de financement, l'amélioration de l'accès direct aux ressources, notamment pour les communautés affectées, la mise en œuvre des modalités de soutien aux pays et la préparation de la reconstitution des ressources prévue en 2027. L'enjeu majeur sera de garantir un appui financier prévisible, accessible et adapté aux besoins des pays en développement confrontés aux conséquences des changements climatiques.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun soutient le fonctionnement effectif du Fonds de réponse aux pertes et préjudices, son alimentation adéquate et un accès simplifié pour les pays vulnérables. Il demande la prise en compte des conséquences des changements climatiques sur les populations, les moyens de subsistance, les infrastructures et les écosystèmes.

2.6. Atténuation et ambition : PTA, CDN 3.0 et écart d'ambition

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur l'atténuation porteront principalement sur la poursuite du Programme de travail de Charm el-Cheikh, dont l'avenir devra être décidé à la CMA8, notamment en ce qui concerne sa durée, ses modalités et son efficacité, dans un contexte de divergences entre les Parties. Les échanges aborderont également la nécessité de renforcer l'ambition climatique et

la mise en œuvre des CDN 3.0 afin de réduire l'écart entre les engagements actuels et les objectifs de l'Accord de Paris, en particulier celui de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Par ailleurs, la présidence brésilienne présentera deux feuilles de route volontaires consacrées à la transition hors des combustibles fossiles et à l'arrêt de la déforestation d'ici 2030. Bien que ces feuilles de route ne fassent pas l'objet de négociations formelles, leur réception par les Parties constituera un enjeu politique important pour accélérer l'action climatique mondiale.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques, dans le respect de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Le renforcement de l'ambition climatique doit être accompagné de moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et accessibles. Le PTA doit rester un espace de dialogue permettant de renforcer l'action climatique sans imposer de nouvelles obligations uniformes aux pays en développement ni remettre en cause leur droit au développement. Les pertes et préjudices : nous soutenons le fonctionnement effectif du Fonds de réponse aux pertes et préjudices, son alimentation adéquate et un accès simplifié pour les pays vulnérables.

- L'article 6 et les marchés du carbone : nous défendons le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour l'élaboration des cadres réglementaires, et un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales et les peuples autochtones.

- Enfin, les technologies, l'agriculture, le renforcement des capacités, ainsi que la prise en compte du genre, de la jeunesse et des communautés locales : autant de leviers pour que les financements climatiques bénéficient effectivement aux populations.

2.7. Forêts, gestion durable et marché du carbone

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les forêts tropicales d'Afrique centrale fournissent des services écologiques d'ordre local, régional et mondial. Elles jouent un rôle déterminant dans la régulation des grands fleuves et du climat, ainsi que dans la préservation de la biodiversité. Elles représentent aussi une activité économique génératrice de revenus, à travers une exploitation forestière extensive et très

sélective et la transformation du bois. Elles constituent enfin un stock de carbone essentiel, estimé à 25 % du carbone total stocké dans l'ensemble des forêts tropicales du monde.

Au Cameroun, les forêts couvrent près des deux tiers du territoire national et remplissent des fonctions économiques, sociales et environnementales. Elles constituent une réserve foncière pour l'agriculture, la principale base de subsistance d'une part importante de la population et l'habitat des communautés locales et des peuples autochtones. D'une superficie d'environ 29,5 millions d'hectares, elles stockent près de 6,8 gigatonnes de carbone, soit en moyenne 230 tonnes par hectare. Entre 2001 et 2022, les formations végétales du pays ont absorbé en moyenne 65,1 $MtCO_2$ par an.

Dans les négociations, l'article 6 de l'Accord de Paris est devenu un sujet central. Il permet le transfert de réductions d'émissions entre pays et incite le secteur privé à investir dans des solutions favorables au climat ; il pourrait réduire de moitié le coût de mise en œuvre des CDN. Beaucoup de pays ne disposent toutefois que d'une expérience et d'une expertise limitées pour en tirer parti.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun adhère pleinement au principe des responsabilités communes mais différenciées et aux piliers du Plan d'action de Bali : atténuation, adaptation, transfert de technologies, renforcement des capacités et financement. Les dommages causés par les changements climatiques concernent tous les pays ; pour le Cameroun, l'élément déterminant de la gestion durable des forêts et du marché du carbone reste le financement.

Le Cameroun a déjà consacré 20,12 % de son territoire, soit environ 9,57 millions d'hectares, à la conservation de la faune et de la flore. Il considère qu'une nouvelle extension des espaces forestiers soumis à une conservation intégrale n'est pas envisageable : elle compromettrait ses projets de développement et l'épanouissement des populations locales, dont les modes de vie dépendent étroitement des ressources naturelles.

Le Cameroun privilégie donc une gestion durable des forêts, fondée sur (i) une exploitation durable et contrôlée des ressources et (ii) un programme intégré, à grande échelle, de restauration et de reboisement des espaces dégradés. Cette approche combine adaptation, atténuation et REDD+, avec pour objectif d'augmenter les stocks de carbone par le reboisement.

Sur le marché du carbone, l'expérience accumulée de Copenhague à Paris montre que le marché volontaire ne constitue pas un instrument efficace de lutte contre les changements climatiques : volontaire, fluctuant et instable, il n'engage véritablement aucun acteur. Comme d'autres pays du Bassin du Congo, le Cameroun s'inquiète en outre des modalités de fixation du prix du carbone dans le cadre de l'article 6, qu'il juge peu transparentes et peu inclusives.

Le Cameroun plaide en conséquence pour un instrument obligatoire – impôt, redevance ou taxe carbone – imposé aux pollueurs, dont une partie des recettes servirait à reconstituer de manière ambitieuse le Fonds vert pour le climat, à financer des projets climatiques bilatéraux et à rémunérer les efforts des États forestiers pour la conservation des stocks de carbone et de la capacité d'absorption des forêts gérées durablement. De même, les engagements financiers des pays développés, pris jusqu'ici sur une base volontaire – à l'image des 100 milliards de dollars par an promis de Copenhague à Paris –, devraient devenir obligatoires et être modulés en fonction de leur PIB ou de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Cameroun demande également l'allègement des procédures d'accès aux mécanismes financiers, l'amélioration du cadre de transparence et la prise en compte des besoins réels des pays en développement ainsi que de leurs conditions économiques et sociales. Un engagement financier obligatoire assurerait l'équilibre et la justice climatique, en compensant notamment le manque à gagner lié à la préservation des forêts et les pertes et préjudices subis par leurs économies. Il permettrait à tous les bénéficiaires des services rendus par les forêts tropicales de participer à l'effort de gestion durable et d'augmentation des puits de carbone.

Enfin, le Cameroun soutient la promotion des énergies vertes au service du développement.

2.8. Article 6 et marchés du carbone

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions porteront sur le financement du mécanisme de l'article 6.2, la mise en œuvre des règles des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris, ainsi que l'amélioration du programme de coopération de l'article 6.8, avec pour objectif d'adopter des décisions sur ces différents points.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun défend le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays en développement pour l'élaboration de leurs cadres réglementaires régissant le marché carbone. Il souhaite également que les bénéfices issus du marché carbone contribuent au développement durable, à la mobilisation de financements climatiques et au partage équitable avec les communautés locales et les peuples autochtones.

2.9. Technologies : Programme de Belém, examen du CRTC et hôte du Centre

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur les technologies climatiques porteront sur l'adoption des décisions relatives aux travaux du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques, le renforcement des liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, ainsi que la désignation officielle du PNUE comme organisme d'accueil du Centre des technologies climatiques. Les Parties examineront également la mise en œuvre du Centre et le Programme stratégique de Poznań, afin de renforcer le transfert, le développement et l'accès aux technologies climatiques, notamment au profit des pays en développement.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun demande un renforcement du développement, du transfert et du déploiement de technologies climatiques adaptées aux besoins des pays en développement, en particulier dans les domaines de l'adaptation, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de la résilience des communautés. Il soutient une gouvernance transparente des mécanismes technologiques et une mobilisation de ressources permettant leur mise en œuvre effective. Il soutient également le transfert de technologies vers l'industrialisation, les technologies propres et la participation aux chaînes de valeur de la transition énergétique.

2.10. Genre, jeunesse et inclusion

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur le genre porteront principalement sur la mise en œuvre du Plan d'action de Belém pour l'égalité des genres (2026-2034), adopté à la COP30, qui vise à renforcer la prise

en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action climatique, notamment en matière d'adaptation et de résilience. Aucun nouvel accord n'est attendu sur ce sujet, les échanges devant surtout porter sur l'examen des rapports de mise en œuvre et la représentation des femmes dans les délégations et les organes de la Convention. L'enjeu majeur sera d'intégrer davantage la dimension genre dans les autres négociations, notamment les indicateurs d'adaptation, la transition juste et les mécanismes de financement climatique, malgré l'absence de ressources financières dédiées au plan. Un événement de haut niveau consacré au genre est également prévu le 19 novembre 2026.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun soutient la prise en compte des besoins différenciés des femmes, hommes, des jeunes, des personnes handicapées, des peuples autochtones/communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques climatiques. Il privilégie des approches inclusives et adaptées aux réalités nationales, en veillant à ce que les financements climatiques bénéficient effectivement aux populations concernées.

2.11. Renforcement des capacités et Action pour l'autonomisation climatique

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

Les discussions sur le renforcement des capacités porteront principalement sur l'adoption des décisions visant à améliorer l'appui aux pays en développement, ainsi que sur l'examen des activités du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Les négociations concerneront également l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC), qui vise à renforcer l'éducation, la formation, la sensibilisation et la participation du public aux questions climatiques. L'enjeu majeur sera d'évaluer les progrès du Programme de travail de Glasgow, qui arrive à mi-parcours, et de définir les éléments d'un nouveau plan d'action pour poursuivre ces efforts au-delà de 2026.

POSITION DU CAMEROUN

Le Cameroun demande un renforcement durable des capacités institutionnelles, techniques et humaines nécessaires à la mise en œuvre de ses engagements climatiques. Il soutient des programmes adaptés aux besoins nationaux, accompagnés de ressources financières prévisibles, de transferts de technologies et d'un accès renforcé à l'expertise internationale.

MINEPDED

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

III. Messages clés

Face à ces défis climatiques, le Cameroun peut s'appuyer sur son potentiel écologique et articuler sa contribution autour de trois priorités :

1. **Un financement accru avec flexibilité d'accès** : le triplement du financement dédié à l'adaptation, tout en contestant l'insuffisance de l'objectif de 300 milliards de dollars par an et demandons une augmentation substantielle du financement fourni par les pays développés, en privilégiant les ressources publiques sous forme de dons et de financements concessionnels.
2. **Valoriser ses puits de carbone.** Les forêts du Bassin du Congo contribuent à la régulation du climat mondial. Leur préservation implique toutefois des coûts économiques et sociaux pour les communautés riveraines, qui doivent être reconnus.
3. **Faire de l'adaptation une priorité :** renforcer la sécurité alimentaire, lutter contre la désertification, gérer durablement l'eau et protéger le littoral.
4. **Faire du capital naturel un levier d'économie verte et circulaire,** en ouvrant des perspectives économiques aux jeunes et aux femmes.